



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – TUNISIE

LISTE DES DOCUMENTS

LONG SEJOUR – REGROUPEMENT FAMILIAL D’UN PARENT ETRANGER AVEC ENFANT MINEUR BELGE

Pour les parents d’enfant mineur Belge.

LISTE DES DOCUMENTS

- Deux formulaires de demande de visa long séjour remplis sur [Visa-On-Web](#)
- Deux photos d’identité couleur avec fond blanc récentes (max 3 mois).
- Le passeport doit être valable encore minimum 12 mois à partir de la date du dépôt.
- Copie de la page d’identité et de toutes les pages utilisées.
- L’acte de naissance du parent original : le document doit être légalisé par le gouvernorat, par le ministère des affaires étrangères et par le consulat général de Belgique à Tunis ([voir](#))

De l’enfant mineur résident en Belgique :

- L’acte de naissance de l’enfant mineur Belge : le document doit être légalisé par le gouvernorat, par le ministère des affaires étrangères et par le consulat général de Belgique à Tunis ([voir](#))
- Copie de la carte d’identité + la preuve de sa résidence en Belgique (document annexe de la carte d’identité électronique ou certificat de résidence)
- Reçu du paiement de la redevance : Veuillez consulter attentivement le [site web de l’Office des étrangers](#) quant au montant de la redevance et aux modalités de paiement.

Remarque :

- Le dossier n’est pas recevable sans la présence du reçu de la redevance.
- Le dossier doit être présenté en original + deux copies.